RISQUES MAJEURS

Que faire ?

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

champagne au mont d'or

Directeur de la publication : Véronique Gazan, maire
Rédactrice en chef : Geneviève Bensiam, adjointe à la communication
Chargée de communication : Sophie Vouillot
Mairie – 10 rue de la Mairie 69410 Champagne au Mont d'Or
04 72 52 06 06 – accueil@mairiedechampagne.fr - mairiedechampagne.fr
Illustration couverture : StockAdobe
Conception : MLJacquin - Infographiste
Dépôt légal : Février 2025

Mot de la Maire

Face aux risques majeurs auxquels les territoires se trouvent de plus en plus souvent confrontés, notamment induits par les effets du dérèglement climatique, nous, élus de Champagne au Mont d'Or, avons décidé d'agir :

- d'une part, en mettant à jour notre Plan Communal de Sauvegarde qui assure l'organisation des moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Nous l'avons rendu plus clair, plus opérationnel, et donc plus efficient. L'organisation de deux exercices a pu confirmer son efficacité.
- d'autre part, en procédant à la refonte du Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs (DICRIM) destiné aux habitants, et constituant une source d'information préventive indispensable pour préparer chacun d'entre nous à bien réagir le moment venu.

Si nous espérons tous ne pas avoir à faire usage de ces outils dans un proche avenir, leur élaboration et la bonne connaissance de leur contenu sont essentielles pour faire face en cas de crise. Je vous invite donc à lire attentivement ce document.

Véronique Gazan

Sommaire

S'informer ---------- P. 6

Être alerté ---------- P. 7

Agir ---------- P. 8

Les transports
de matière dangereuses ---------- P. 10

Itinéraires de transit et de desserte de matières dangereuses

Les mouvements du terrain ---------- P. 12

Zones exposées aux mouvements de terrain (PLUH)

Les innondations
et le ruissellement ---------- P. 14

Zones inonables (PLUH)

Les risques météorologiques ---------- P. 16

Les séismes ---------- P. 18

Le terrorisme ---------- P. 20

Le radon ---------- P. 21

La pollution de l'air ---------- P. 21

Risques majeurs : Qui fait quoi ? ----- P. 22

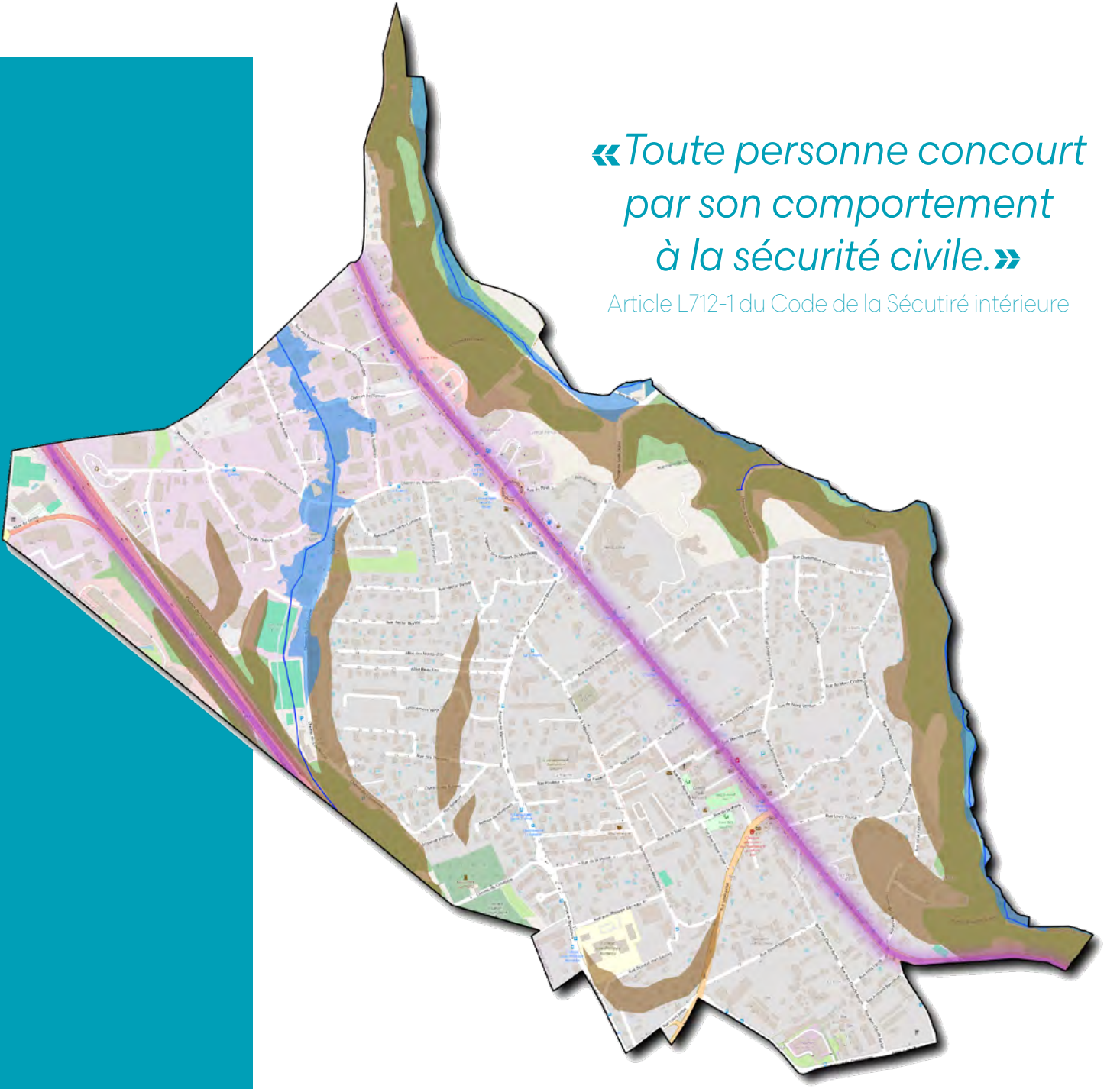

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. »

Article L712-1 du Code de la Sécutiré intérieure

S'INFORMER

Un **risque** c'est la possibilité qu'un **aléa** (phénomène potentiellement dangereux, d'origine naturelle ou humaine) affecte des **enjeux** (personnes, biens, réseaux, environnement). On dit qu'un risque est **majeur** lorsque sa probabilité est faible, mais que ses conséquences sont importantes.

L'information préventive

Plusieurs outils existent pour connaître les risques présents sur le territoire :

DICRIM
Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs
Vous l'avez entre les mains !

DDRM
Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
Plus détaillé, il est disponible sur le site de la Préfecture du Rhône

IAL
Information Acquéreur Locataire
Les vendeurs ou bailleurs de biens immobiliers doivent informer les acquéreurs ou locataires des principaux risques auxquels le bien est exposé. Pour rédiger ce document, rendez-vous sur https://errial.georisques.gouv.fr/

Et pour en savoir plus, rendez-vous sur Géorisques et saisissez votre adresse (www.géorisques.gouv.fr) !

ÊTRE ALERTÉ

En cas d'événement majeur, vous pouvez être averti de différentes façons :

- **La sirène** testée chaque premier mercredi du mois à midi. En cas d'alerte, elle retentit pendant environ 5 minutes au total (3 cycles de 1 min 41 sec). Sauf contre-ordre, **CE SIGNAL VOUS INDIQUE DE VOUS METTRE A L'ABRI** et vous invite à vous informer sur la situation.

- **Le dispositif FR-Alert** permet à l'État d'envoyer une notification par SMS via les antennes relais couvrant la zone de danger, sur tous les téléphones portables des personnes se trouvant dans cette zone.
- **Le véhicule sonorisé** de la Police Municipale
- **En porte à porte** par des agents, des élus ou des bénévoles

Pour vous informer tout au long de l'alerte, des éléments pourront également être transmis sur les panneaux lumineux, l'application Citykomi, la page Facebook et Instagram de Champagne au Mont d'Or, le site internet de Champagne au Mont d'Or ou de la Préfecture du Rhône, la radio ou la télévision.

AGIR

Avant

- **Informez-vous** sur les risques présents sur la commune et les bons comportements à adopter (voir page 6).
- Renseignez-vous auprès de vos proches pour des **possibilités d'hébergement** en cas d'évacuation.
- **Préparez un kit d'urgence :** en cas de coupures d'électricité, d'eau courante, de routes impraticables ou d'évacuation, ce kit rassemble l'essentiel pour les besoins vitaux de votre foyer.
- **Formez-vous** aux gestes qui sauvent.
- Si vous êtes une personne âgée ou en situation de handicap et isolée, **inscrivez-vous sur le registre communal des personnes vulnérables.** Contactez le CCAS au 04 72 52 06 09.

Pendant

Pour connaître les comportements adaptés aux différents risques, consultez les pages suivantes.

Après

- **Continuez à rester vigilants**
- **Faites preuve de civisme et de solidarité** en apportant votre aide aux personnes les plus touchées
- **Entamez,** si besoin, **vos démarches d'indemnisation :** en cas de dégâts liés à une catastrophe naturelle (inondation, mouvement de terrain, séisme...) déclarez-les auprès de votre assureur dans les 5 jours et manifestez-vous auprès de la Mairie. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pourra alors être faite à l'Etat, donnant droit à une indemnisation appelée CatNat.

Préparez votre kit d'urgence

© Lucie BOUTEMY

1 **Placez le sac dans un endroit facile d'accès**

2 **Une fois par an, vérifiez le contenu du kit** en particulier, la date de péremption des médicaments et des denrées + remplacez les piles

3 **En cas d'utilisation, n'oubliez pas de réapprovisionner**

TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES (OU TMD)

Une **matière dangereuse** est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de déclencher, peut présenter un grave danger pour l'homme, les biens ou l'environnement.

À Champagne au Mont d'Or, le transport de matières dangereuses se fait uniquement **par voie routière.** Un accident pourrait avoir lieu sur n'importe quelle voie de circulation puisque certains produits dangereux, comme le fuel domestique ou bien l'essence, doivent être livrés localement à des particuliers ou à des entreprises. Cependant, le risque est d'autant plus prégnant sur les grands axes de circulation comme **la voie M6** ou **la route départementale D306** (avenue de Lanessan et avenue du Général de Gaulle).

Selon la nature des produits impliqués, un accident de TMD peut provoquer **plusieurs effets :** explosion, incendie, nuages toxiques, pollution de l'eau et des sols...

Les bons réflexes en cas d'accident de TMD

Si vous êtes témoin d'un accident impliquant un transport de matières dangereuses, **prévenez les secours en composant le 18** et précisez : le lieu exact, le moyen de transport, la présence ou non de victimes et si possible le contenu des **panneaux orange** du véhicule (ils indiquent la nature de la matière transportée et ses dangers).

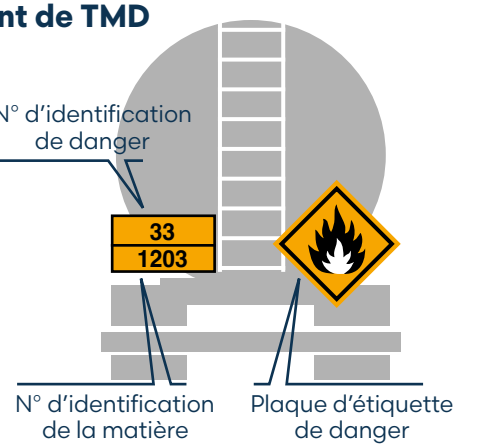

Éloignez-vous le plus vite possible du lieu de l'accident, perpendiculairement au vent

N'allumez aucune flamme ou étincelle

Mettez-vous à l'abri et calfeutrez les ouvertures

Restez informé

Évitez de vous déplacer

Évitez de téléphoner

LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Cela regroupe un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
On différencie les **mouvements lents** qui déforment progressivement le sol et finissent par endommager les constructions, **des mouvements rapides** qui peuvent mettre en danger les personnes et occasionner des dégâts matériels importants.

Les phénomènes susceptibles d'affecter Champagne au Mont d'Or sont :

- **Les glissements de terrain :** déplacement lent d'une masse de terrain sur une pente.
- **Les coulées de boue :** rapides et plus ou moins visqueuses, elles sont causées par de fortes précipitations.
- **Les éboulements et chutes de blocs :** mouvements de terrain rapides résultant de l'action de la pesanteur sur des éléments rocheux.
- **Le retrait et gonflement des argiles :** les sols argileux sont très sensibles aux variations de leur teneur en eau : ils gonflent en période pluvieuse et se rétractent en période sèche ce qui peut endommager les constructions. La quasi-totalité du territoire de la commune est exposée à ce risque à un niveau moyen (niveau 2 sur 3). Il existe déjà deux arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle par rapport à ce phénomène (étés 2020 et 2023).

Chute d'un mur de soutènement à Saint Didier au Mont d'Or le 3 mai 2024

Les bons réflexes en cas de mouvement de terrain

Avant :

- Informez-vous sur les risques présents sur votre parcelle et les obligations qui en découlent en consultant le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (https://pluh.grandlyon.com/index). Certaines zones vulnérables aux mouvements de terrain ont été identifiées (environ 20% du territoire communal) : les constructions doivent y garantir la stabilité géotechnique du sol et du sous-sol (des études de sols peuvent être exigées).
- Signalez à la Mairie l'apparition de fissures, d'affaissement du sol, de modifications sur les constructions.

Pendant :

Sortez du bâtiment et éloignez-vous-en

Ne prenez pas l'ascenseur

Si possible, coupez le gaz et l'électricité

Éloignez-vous le plus vite possible du lieu du sinistre

Restez informé

Évitez de téléphoner

LES INONDATIONS ET LE RUISSELLEMENT

L'inondation est une submersion temporaire d'une zone habituellement située hors d'eau. Selon la **hauteur d'eau** et la **vitesse d'écoulement,** elle peut être plus ou moins dangereuse pour les personnes et pour les biens (bâtiments inondés en sous-sol, voiries impraticables, véhicules emportés...).

Les inondations sur Champagne au Mont d'Or peuvent être causées par deux types de phénomènes :

Le débordement de cours d'eau :

En cas de précipitations intenses et continues, les deux ruisseaux de la commune pourraient sortir de leur lit et inonder les parcelles alentour. Autour du **Rochecardon,** aucune habitation n'est située en zone inondable côté Champagne, une crue impacterait principalement les routes et les sentiers. Pour le **ruisseau de Chalin** (majoritairement enterré), plusieurs habitations et bâtiments économiques pourraient être partiellement inondés en plus des routes.

Le ruissellement urbain :

Lors de précipitations très intenses, il arrive que les eaux pluviales ne puissent plus s'infiltrer dans les sols ni être assimilées par le réseau d'écoulement. Elles dévalent alors les pentes en empruntant souvent des rues et s'accumulent dans les points bas.

Les bons réflexes en cas d'inondation

Avant :

- Informez-vous sur les risques présents sur votre parcelle et les obligations qui en découlent en consultant le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (https://pluh.grandlyon.com/index). Certaines zones inondables sont identifiées : à l'intérieur de celles-ci les constructions et aménagements sont strictement réglementés.
- En cas de risque annoncé, sans vous mettre en danger : installez, si vous en avez, des dispositifs de protection (des batardeaux par exemple), placez en hauteur les produits polluants, surélevez les meubles situés au rez-de-chaussée ou au sous-sol.

Pendant :

N'empruntez surtout pas de voies submergées et éloignez-vous des cours d'eau

Si possible, coupez le gaz et l'électricité

Réfugiez-vous à l'étage et ne descendez surtout pas dans les sous-sols

Ne prenez pas l'ascenseur

Mettez-vous à l'abri

Restez informé

Evitez de vous déplacer

Evitez de téléphoner

LES RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES

Certains **phénomènes météorologiques** peuvent se révéler dangereux et entraîner des répercussions humaines et matérielles.

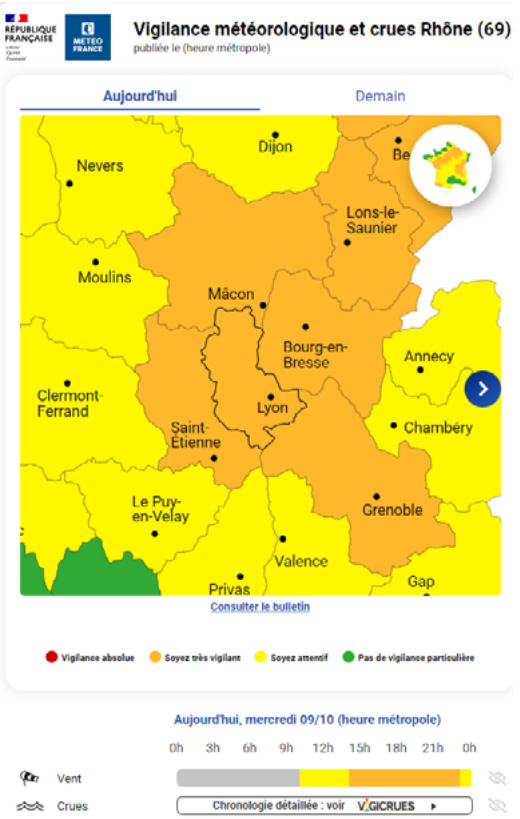

Exemple de carte de vigilance météorologique (09/10/2024)

Afin d'informer la population, Météo France publie chaque jour une carte de vigilance sur le site : https://vigilance.meteofrance.fr/fr . Elle indique le niveau de danger par département à l'aide d'un code couleur :

Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.

Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Vigilance rouge

La vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Les bons réflexes en cas d'événement météorologique

Vent : Protégez les biens exposés au vent et prenez garde aux chutes d'objets et d'arbres.

Pluie inondation : Éloignez-vous des cours d'eau et ne vous engagez jamais sur une route immergée. Ne descendez pas dans les sous-sols et si besoin réfugiez-vous en étage ou sur le toit.

Orages : Éloignez-vous des arbres et des cours d'eau et si vous ne pouvez pas vous abriter dans un bâtiment, accroupissez-vous sur vos talons avec les pieds joints. Evitez d'utiliser les appareils électriques.

Neige et verglas : Si vous devez prendre la route, utilisez des équipements spéciaux et emportez des vivres et des couvertures.

Canicule : Restez au frais. Buvez de l'eau sans attendre d'avoir soif, continuez à manger normalement et évitez l'alcool. Mouillez votre corps plusieurs fois par jour. Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers

Grand froid : Restez au chaud et si vous devez sortir, habillez-vous chaudement avec plusieurs couches de vêtements, couvrez-vous la tête et les mains. Alimentez-vous convenablement, prenez des boissons chaudes, évitez l'alcool.

Consignes générales

Mettez-vous à l'abri

Restez informé

Evitez de vous déplacer

Evitez de téléphoner

LES SÉISMES

Un **séisme** ou tremblement de terre est une secousse du sol résultant de la libération brutale d'énergie le long d'une faille. C'est un phénomène imprévisible qui peut porter gravement atteinte aux bâtiments et autres infrastructures, mettant ainsi en danger les vies humaines.

En France, **le niveau de sismicité est relativement modéré** par rapport à d'autres régions du monde, mais le risque est tout de même présent (Lambesc en 1909 ou plus récemment Le Teil en 2019 et La Laigne en 2023).

La commune de Champagne au Mont d'Or est classée comme ayant un **niveau d'exposition faible** (niveau 2 sur 5). Pour autant, certains bâtiments (logements sociaux, immeubles de grande taille) sont soumis à des règles parasismiques.

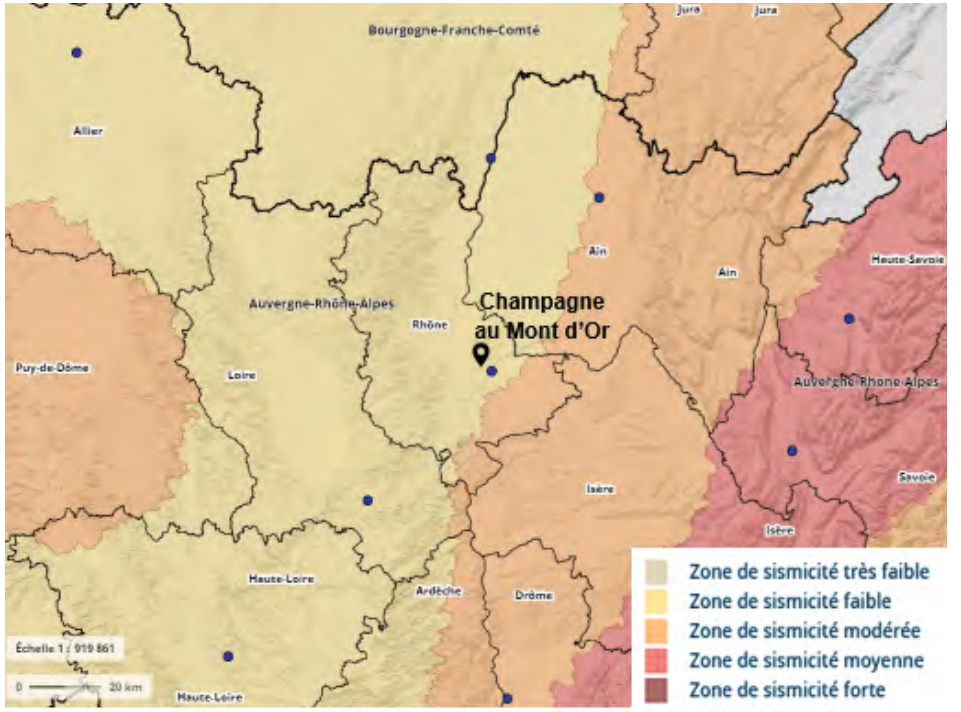

Les bons réflexes en cas de séisme

Pendant les secousses

- **Si vous êtes à l'intérieur :** abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides et éloignez-vous des fenêtres.
- **Si vous êtes en rez-de-chaussée et à proximité d'une sortie :** éloignez-vous du bâtiment.
- **Si vous êtes en voiture :** n'en sortez pas et arrêtez-vous à distance des bâtiments et d'autres structures susceptibles de tomber.
- **Si vous êtes à l'extérieur :** éloignez-vous le plus possible des bâtiments, des lignes électriques, des arbres et autres éléments pouvant s'effondrer. Accroupissez-vous et protégez-vous la tête.

Après les secousses

Restez attentif aux répliques, qui surviennent souvent quelque temps après la première secousse et peuvent endommager davantage les bâtiments fragilisés.

Sortez du bâtiment et éloignez-vous-en

Ne prenez pas l'ascenseur

N'allumez aucune flamme ou étincelle

Prenez garde aux chutes d'objets

Restez informé

Evitez de téléphoner

LE TERRORISME

Le terrorisme est un mode d'action auquel ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de la guerre conventionnelle. Pour y faire face, l'Etat a mis en place plusieurs plans d'action, dont le **plan Vigipirate :** un dispositif de vigilance, de prévention et de protection actif en permanence.

Au quotidien, restez vigilant et signalez tout comportement ou objet suspect aux forces de l'ordre. En cas d'attaque le gouvernement recommande de :

- **S'échapper :** si vous êtes certain de pouvoir vous échapper sans risque, faites-le. Laissez toutes vos affaires sur place, ne vous exposez pas, aidez et alertez les personnes autour de vous.
- **Se cacher :** si vous ne pouvez pas vous échapper, enfermez-vous et barricadez-vous, éloignez-vous des fenêtres, mettez les portables sur silencieux, restez le plus silencieux et discret possible.
- **Alerter :** une fois en sécurité, appelez les secours et décrivez-leur votre position et celle de vos agresseurs, la nature de l'attaque, le nombre d'assaillants, leur physique et leur attitude. Pour une alerte discrète et silencieuse, privilégiez le 114 par SMS.
- **Résister :** si se cacher ou évacuer est impossible et si votre vie est en danger, vous pouvez tenter de neutraliser le terroriste à plusieurs, protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement autour de l'avant-bras).

LE RADON

Le **radon est un gaz radioactif,** présent naturellement dans certains sols (à Champagne, la potentielle exposition au radon est considéré comme élevé).
À l'air libre, il est dilué, mais dans les espaces clos, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées. Il est classé comme cancérigène certain pour le poumon (2e cause de cancer du poumon en France, après le tabac).

- Procurez-vous des détecteurs auprès d'un laboratoire agréé pour **mesurer la concentration** dans votre habitation.
- **Aérez votre logement** au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.
- Vérifiez le bon fonctionnement du **système d'aération.**
- Assurez **l'étanchéité** des voies potentielles d'entrée du radon (fissures, planchers...).

LA POLLUTION DE L'AIR

Un épisode de pollution est une période où les concentrations des polluants dans l'air dépassent les niveaux réglementaires.

Pour réduire votre exposition, consultez régulièrement le site de l'observatoire de la qualité de l'air de notre région, l'**Atmo** Auvergne-Rhône-Alpes : https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/ et en cas d'indice de qualité de l'air mauvais :

- **Limitez les activités physiques intenses**
- Préférez sortir le matin avant 13h et le soir après 20h
- Même en cas de pollution, **aérez votre logement** au moins 10 minutes par jour
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un médecin

RISQUES MAJEURS : QUI FAIT QUOI ?

En cas d'événement majeur représentant un danger pour la sécurité des habitants, chacun a son rôle à jouer :

- **Le Préfet :** en cas d'événement grave qui impacterait plusieurs communes, il déclenche le plan ORSEC pour coordonner les secours, mettre en place un périmètre de sécurité et mobiliser les moyens publics et privés nécessaires.

- **Le Maire :** déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour alerter la population, l'informer, sécuriser et mettre en place les déviations, évacuer, héberger en urgence et gérer le retour à la normale.

- **Les services de secours :** interviennent pour lutter contre le sinistre, protéger et sauver les populations en danger.

- **Les responsables d'établissements scolaires :** déclenchent leur Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) qui permet d'assurer la sécurité des élèves et du personnel en attendant l'arrivée des secours.

Et vous ?

Vous aussi êtes acteur de votre sécurité ! La lecture de ce document est une première étape : vous en savez plus désormais sur les risques dans votre commune et sur les bons comportements à adopter.

QUIZZ

1

Le **signal d'alerte** de la sirène communale retentit pendant :

- ☐ 1 minute 41 secondes
- ☐ 3 minutes
- ☐ 5 minutes environ

(Réponse p.7)

2

Quels sont les éléments à mettre dans mon **kit d'urgence** en prévention d'un événement majeur ?

- ☐ Radio à pile
- ☐ Couvertures de survie
- ☐ Fruits frais
- ☐ Lampe de poche
- ☐ Ordinateur
- ☐ Trousse d'hygiène
- ☐ Conserves

(Réponse p.8)

3

Parmi ces actions, quels sont les **comportements à éviter** en cas d'événement majeur ?

- ☐ Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- ☐ Évacuer son logement sans en avoir reçu la consigne
- ☐ Récupérer ses enfants à l'école sans en avoir reçu la consigne
- ☐ Prévenir par téléphone le plus de monde possible
- ☐ Allumer la radio pour s'informer

(Réponse p. 9)

4

Y a-t-il des habitations en **zone inondable** à Champagne au Mont d'Or ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

(Réponse p. 14)

5

Qu'est-ce que le **radon** ?

- ☐ Une espèce exotique envahissante
- ☐ Un gaz radioactif cancérigène naturellement présent dans les sols
- ☐ Une matière dangereuse transportée par camion sur la M6

(Réponse p.21)

NUMÉROS UTILES

15 : SAMU
17 : Gendarmerie
18 : Pompiers
112 : N° d'urgence européen
114 : N° d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

Mairie : 04 72 52 06 06
Police municipale : 04 72 52 06 17
Métropole de Lyon : 04 78 63 40 00
Enedis (dépannage) : 09 726 750 69
GRDF (suspicion de fuite) : 0 800 473 333
Eau publique du Grand Lyon : 09 69 39 69 99